

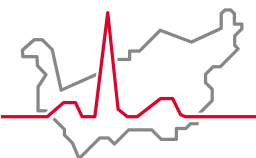
COVID-19 et visites

INFORMATIONS POUR VISITEURS ET PATIENTS



Mesures concernant les visites au sein des établissements hospitaliers en période de pandémie de coronavirus

À la suite de la levée de l'interdiction des visites décidée par le Conseil d'État, l'Hôpital du Valais a assoupli les mesures concernant les visites au sein des établissements hospitaliers, en maintenant certaines règles pour respecter les conditions fixées par Swissnoso et les diverses recommandations de l'OFSP.



Hôpital du Valais
Spital Wallis

www.hopitalvs.ch | www.spitalvs.ch

POUR LES VISITEURS

Les visites aux patients sont autorisées **de 13h à 16h et de 18h30 à 20h, y compris pour les patients privés**, sur les sites du Centre Hospitalier du Valais Romand, aux conditions suivantes :

- chaque patient peut recevoir au maximum deux visiteurs en même temps et il ne doit pas y avoir plus de deux visiteurs simultanément dans une chambre ;
- chaque visiteur est identifié nommément ;
- le visiteur peut accéder à la chambre du patient après s'être muni d'une carte d'accès après le dépôt d'une contrepartie qui sera restituée à la fin de la visite (carte d'identité...) ;
- la durée de la visite est de 30 minutes au maximum; les visiteurs ne doivent pas présenter de symptômes respiratoires et/ou de fièvre ;
- respect des mesures de protection en vigueur (désinfection des mains, port du masque, respect des distances et des signalétiques) au sein des établissements ;
- pour les séjours de courte durée (moins de 4 jours), les visites doivent être évitées ;
- les visites aux patients COVID en isolement restent interdites.

Des exceptions et des dispositions particulières sont possibles pour les maternités, pour les patients en fin de vie et pour les services de pédiatrie. Les modalités sont à convenir avec les responsables des services concernés.

Si la situation le nécessite, l'établissement hospitalier peut restreindre ou interdire les visites.

Des points d'information et de contrôle sont mis en place à l'entrée des établissements.

Les visiteurs sont invités à se munir de leur propre masque.

Au vu des contraintes ci-dessus, il est recommandé de limiter les visites à la famille proche. Il est déconseillé aux enfants en bas âge d'accompagner les parents lors de la visite.

Les cafétérias restent réservées aux collaborateurs des hôpitaux.

POUR LES PATIENTS AYANT UN RENDEZ-VOUS POUR UNE CONSULTATION AMBULATOIRE

Les patients ayant rendez-vous pour une consultation non urgente ou une intervention et qui présentent des symptômes tels que de la fièvre et/ou des problèmes respiratoires, sont priés de téléphoner au service concerné avant de se rendre à l'hôpital.

Une évaluation sera effectuée et les rendez-vous pourront être repoussés afin de préserver le personnel de tout risque de contagion.

Coronavirus (COVID-19)

INFORMATIONS AUX PATIENTS ET AUX VISITEURS

L'Hôpital du Valais applique les mesures suivantes
pour protéger les patients, les visiteurs et les collaborateurs



Tout patient ambulatoire
et visiteur de l'hôpital
doit porter un masque et
se désinfecter les mains.



A l'intérieur du bâtiment,
nous vous prions de
respecter les distances
sociales.



Les visites à l'ensemble de
l'hôpital sont à nouveau
autorisées.
Maximum de 2 visiteurs par
chambre.
Durée maximum 30 min.



Les visiteurs ne doivent
pas présenter de
symptômes respiratoires
et/ou de fièvre



Les visites pour les séjours
de courte durée (<4 jours)
doivent être évitées (des
exceptions et des dispositions
particulières sont possibles
pour les maternités, pour les
fins de vie et pour les services
de pédiatrie)



Les visites aux patients
COVID en isolement restent
interdites

Informations supplémentaires

www.hopitalvs.ch/coronavirus

<https://ofsp-coronavirus.ch>

Hotline cantonale (08h-20h)

+41 58 433 0 144

Hotline nationale (24/24h)

+41 58 463 00 00